



SÉANCE PUBLIQUE
DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022
À 19h45

Délibération 69 / 2022
(10^{ème} délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 17
Votants : 21

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
Convocation
06/09/2022

Date de l'affichage à
la Mairie du compte-
rendu de la séance :
15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 Septembre à 19h45,
Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué
s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel
SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima,
DELEUZE Christian, PUECH Roland, GARRIGUES Françoise,
POIRRIER Michelle, MICHAUX Martine, COQUEAU Stéphane,
ROUQUIE Vincent, MAIGNE Solange, CHAVET-JABOT Francis,
ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BRAMOND Philippe,
LAVERGNE Frédéric, BORIS Yvette, VERTES Alain.

Absents représentés : BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle)
ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), GARBE Daniel
(donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), MIAGKOFF Benoît (donne pouvoir à
ALIBERT Sylvie).

Absents excusés :

Absents : THEPAULT Pascale, MAURY Gaëlle, MAZEYRAC Pierrick,
PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan, BALLARIN Lydia.

Secrétaire de Séance : RUAUD Maria de Fatima.

10. OBJET : MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX DE LA CYBERBASE DE GRAMAT.

Pour rappel, la mission principale de la Cyberbase est d'accompagner et de suivre les différentes personnes dans le processus complexe d'accès à des contenus numériques par la mise en place d'un travail de médiation numérique spécifique avec pour objectif final l'autonomisation des usagers. Ce service municipal se distingue ainsi de l'offre des services de CAUVALDOR au sein de la Maison France Services de Gramat.

Faisant suite à la demande de plusieurs organismes (formation, réinsertion sociale, accompagnement et prévention à destination des seniors) et dans le but de diversifier ses activités et d'optimiser les recettes de la Cyberbase de Gramat située dans les locaux de la Médiathèque Municipale, la mise à disposition de cette dernière à titre onéreux et sous certaines conditions pourrait constituer un levier d'action pertinent pour la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe de mise à disposition à titre onéreux de la Cyberbase de Gramat ;
- **VALIDE** les tarifs présentés ci-après ainsi que leur application dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Grille tarifaire :

<u>CYBERBASE DE GRAMAT</u>	
MISE A DISPOSITION SANS MATERIEL & SANS ANIMATEUR (<i>connexion WIFI uniquement</i>)	
• Heure :	5,00 €
• Demi-journée :	20,00 €
• Journée :	35,00 €
MISE A DISPOSITION AVEC MATERIEL INFORMATIQUE SANS ANIMATEUR	
• Heure :	10,00 €
• Demi-journée :	25,00 €
• Journée :	50,00 €
MISE A DISPOSITION SANS MATERIEL INFORMATIQUE AVEC ANIMATEUR	
• Heure :	20,00 €
• Demi-journée :	40,00 €
• Journée :	80,00 €
MISE A DISPOSITION AVEC MATERIEL INFORMATIQUE & AVEC ANIMATEUR	
• Heure :	30,00 €
• Demi-journée :	65,00 €
• Journée :	120,00 €

Pour : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, PUECH Roland, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, MICHAUX Martine, COQUEAU Stéphane, ROUQUIE Vincent, MAIGNE Solange, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BRAMOND Philippe, LAVERGNE Frédéric, BORIS Yvette, ELIAS Marie-José, BACH Hélène, GARBE Daniel, MIAGKOFF Benoit.

Contre :

Abstention : VERTES Alain.

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Michel SYLVESTRE.